

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 décembre 2021

(art. L. 2121-25 du Code Général des Collectiuités Territoriales et R.121.9 du Code des Communes)

Etaient présents: Mme Jacqueline ARCANGER, M. Gérard LE FEUVRE, Mme Mélanie BIDAULT, M. Gérard HUARD, Mmes Annick GUILLAUME, Annick GILLES, M. Elie LEME, Mmes Michèle PEUDENIER, Pierrette FONTAINE, M. André LEFEUVRE, Mme Corinne MERZOUK, MM. Renaud GAUDRON, Christophe BONNIER, Mme Gaëlle WILLY-BONNABESSE, M. Régis BRAULT, Mmes Catherine BOISBOUVIER, Virginie DENIEL, Nadège MARCHAND, Murielle DEPAGNE, MM. Thibaut MULOT, Axel BELLIARD.

<u>Etaient représentés</u>: MM. Alain BELLAY, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Mmes Lucie FOUGERAIS et Linda FOURNIER, qui avaient respectivement donné procuration à Mme le Maire, MM. Gérard LE FEUVRE, Régis BRAULT, Axel BELLIARD et Mme Annick GILLES conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusés: Mme Denise CARDINAL, M. Pascal PAILLARD

Mme Virginie DENIEL a été nommée secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Lecture faite, le compte-rendu de la réunion du 24 novembre 2021 a été adopté par tous les présents.

Décisions du Maire :

Madame le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

DM-2021-061: Passation d'un bail pour la location du logement communal sis 3 B place de l'Hôtel de Ville (logement 1) avec M. KOUAME pour la période du 1er au 10 décembre 2021 moyennant un loyer mensuel de 90.32 € et de 33.30 € de charges

DM-2021-062: Passation d'un bail pour la location pour la location du logement communal sis 26 place de l'Hôtel de Ville avec Mme DAVASE pour une durée d'un an à compter du 1er décembre 2021 moyennant un loyer mensuel de 251,41 €

DM-2021-063: Passation d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de locaux sis 18 bd du Collège (1er étage) avec l'ADMR pour une durée de trois ans reconductibles une fois à compter du 1er janvier 2022, moyennant un forfait annuel de 1000 € pour les charges. DM-2021-064 : Fixation des tarifs des Bizeuls et des Châtelets pendant les vacances de Noël 2021

DM-2021-065 : Attribution d'un marché pour une mission de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation d'une partie de l'Atelier en salle de boxe au groupement ayant pour mandataire la SARL Cf Architecture de Port-Brillet (53) pour un taux de rémunération de 10,80 % et un montant de 30 092,58 € HT

EDUCATION-JEUNESSE

FOYER DE JEUNES TRAUAILLEURS REUISION ANNUELLE DES LOYERS AU 1ER JANUIER 2022

Le Conseil municipal approuve les loyers du Foyer des Jeunes Travailleurs applicables à compter du 1er janvier 2022 sur la base d'une réactualisation en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers (IRL), soit + 0.83%:

Type 1 bis: 387,02€ * Chambre : 284,41€

Il est précisé qu'un forfait « ménage » d'un montant de 90 € est fixé en cas de non-restitution du logement dans l'état trouvé à l'entrée dans les lieux.

OPERATION « CHANTIERS CITOYENS ARGENT DE POCHE » **RECONDUCTION DU DISPOSITIF POUR 2022**

Sur proposition de la commission éducation-jeunesse, le Conseil municipal de décide reconduire pendant les vacances scolaires 2022 le dispositif dit « argent de poche » pour les jeunes de 16 et 17 ans. Il donne mandat à la Commission « Education-Jeunesse » pour piloter ce projet en concertation avec le Service Jeunesse, et sollicite toutes aides de l'Etat ou des autres organismes partenaires pouvant être accordées pour cette opération.

SPORTS-LOISIRS-UIE ASSOCIATIUE

ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES)

Le conseil municipal **décide** d'adhérer à l'ANDES pour l'année 2022, moyennant une cotisation annuelle fixée à 239 € pour accompagner la collectivité dans la mise en place de la politique sportive et la recherche de financements pour les projets d'équipements sportifs, étant précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2022 article 628120.

DEMANDE DE SUBUENTION EXCEPTIONNNELLE ERNEENNE TRIATHLON

Le conseil municipal **décid**e d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Ernéenne Triathlon pour la participation d'un athlète aux championnats du monde qui auront lieu les 27 et 28 octobre 2022 aux Etats-Unis. Les crédits nécessaires sont inscrits sur la DM3-2021, article 6574.

ECONOMIE

DÉROGATIONS EXCEPTIONNELLES A L'INTERDICTION DE TRAUAIL LE DIMANCHE Accordées par le maire au titre de l'année 2022

Conformément au code du Travail, le Conseil municipal émet un avis favorable sur le calendrier 2022 relatif aux ouvertures dominicales autorisées pour les commerces de détail, à savoir :

- ✓ 9 janvier
- √ 6 mars
- ✓ 3 avril
- √ 26 juin
- √ 3 juillet
- √ 4 septembre

- ✓ 9 octobre
- √ 27 novembre
- √ 4 décembre
- √ 11 décembre
- √ 18 décembre
- √ 25 décembre

RESSOURCES HUMAINES

PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE

L'article 5 de la loi du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique a instauré l'obligation pour les collectivités locales d'élaborer un Rapport Social Unique chaque année.

Ce travail d'analyse et de suivi des données « Ressources Humaines » permet de recueillir des indicateurs fiables pour mesurer les évolutions et permettre de répondre aux enjeux actuels.

Ce bilan donne lieu à un débat sans obligation de délibération.

PLAN DE FORMATION 2022 - 2026

M. LE FEUVRE, adjoint, expose au Conseil municipal que le plan de formation est une obligation pour les collectivités territoriales qui fixe le programme prévisionnel des actions de formation de la collectivité territoriale, ceci dans le but de développer les compétences des agents et ainsi maintenir une adéquation avec les évolutions de leur emploi et les projets de la collectivité.

Le Conseil municipal approuve le plan de formation de la commune pour les années 2022 à 2026 qui comporte principalement les points suivants :

- les enjeux et méthode du plan de formation : le contexte actuel, les orientations de la politique ressources humaines, la nécessité d'un plan de formation, les modalités d'élaboration ainsi que la mise en œuvre et les moyens
- les acteurs qui sont principalement les agents mais aussi le supérieur hiérarchique, la direction générale et le service des ressources humaines et les instances paritaires : comité technique et la commission administrative paritaire (CAP)
 - *les 5 axes du plan qui sont :
 - le développement des compétences métiers (les métiers supports et les métiers techniques)
 - ✓ le développement des compétences transversales (bureautiques et utilisation des outils informatiques)
 - ✓ la professionnalisation de l'encadrement
 - √ la prévention et la sécurité au travail
 - √ l'accompagnement des parcours et de l'évolution professionnelle (bilan de compétences validation des acquis de l'expérience (VAE) savoirs de base et remise à niveau)

REGLEMENT DE FORMATION

Le Conseil municipal approuve le règlement de formation qui s'appliquera aux agents stagiaires, titulaires ou contractuels de droit public ou de droit privé de la commune d'ERNEE.

M. LE FEUVRE, adjoint, précise que ce document est destiné à présenter les règles générales de la formation et leur application au sein de la commune d'ERNEE et qu'il rappelle :

- les types de formation,

- les dispositifs et outils mobilisables,
- la procédure pour suivre une formation, la situation de l'agent en formation,

· les frais pris en charge.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS N° 3-2021

Le conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Filière - Grade	Effectifs budgétaires au 01/07/2020	Modifications	Date d'effet	Effectifs après modif.
Filière administrative				
Rédacteur principal de 1ère classe	3	-1	15/12/2021	2
Adjoint administratif	3	-1	15/12/2021	1
Filière technique				
Adjoint technique principal 2ème classe	21	- 2	15/12/2021	19

FINANCES

BUDGET GÉNÉRAL 2021 - ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 3-2021

Le conseil municipal adopte la décision modificative budgétaire N° 3-2021 suivante :

	SECTION DE FONCTION	NEMENT				
	Recettes		<u>Dépenses</u>			
	Opérations non affectées					
Chap. 022	Dépenses imprévues		- 3 117.85 €			
	Chapitre 65 – autres charges de gestion courante					
Art. 6574	Subventions de fonctionnement aux associations		- 82.15 €			
	Chapitre 66 – charges fir	nancières				
Art. 66112	Intérêts – rattachement des ICNE		+3200.00€			
DW N _o 3		0.00€	0.00€			
DM N° 2		+ 12 070.00 €	+ 12 070.00 €			
DM N° 1		0.00€	0.00€			
BS 2021		+ 1 514 879.57 €	+ 1 514 879.57 €			
BP 2021		7 415 335.67 €	7 415 335.67 €			
Total Généra	l .	8 942 285.24 €	8 942 285.24 €			

	SECTION D'IN	/ESTISSEMENT	
	Recettes		Dépenses
	Opérations r	on affectées	
Chap. 020	Dépenses imprévues		-1500.00€
	Opération 362	– Espaces verts	
Art. 2312	Aménagements de terrains		+1500.00€
DM N _o 3		0.00€	0.00€
DM N° 2		+ 145 691.72 €	+ 145 691.72 €
DM N° 1		+ 10 762.76 €	+ 10 762.76 €
BS 2020		+ 3 655 801.44 €	+ 3 655 801.44 €
BP 2020		2 188 249,00 €	2 188 249,00 €
Total Généra	al	6 000 504.92 €	6 000 504.92 €

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022

Après avoir pris acte du contexte général, le conseil municipal adopte pour 2022 le débat d'orientation budgétaire et se donne pour objectifs prioritaires :

* de ne pas augmenter le taux des impôts communaux et de limiter la hausse des tarifs communaux, * de s'approcher de l'objectif non prescriptif d'évolution de la dépense locale de fonctionnement (+1,2%)

* à se laisser la possibilité d'emprunter pour permettre les investissements sur les projets structurants

^{*}de privilégier en matière d'investissement :

- Poursuivre le développement urbain de la commune : en matière d'habitat, suite à l'étude de revitalisation du centre-ville, la démolition de l'ancien foyer culturel, boulevard du Collège, devra permettre de céder le foncier disponible à Mayenne Habitat pour une opération de logements collectifs, semi-collectifs ou individuels intergénérationnels.
 - Il conviendra également d'étudier dans le cadre de l'Opération de Revitalisation des Territoires, le foncier et l'immobilier disponibles afin de proposer une offre de logements diversifiée (réhabilitation en centre-ville...).
 - Il conviendra de recruter un maître d'œuvre pour la création d'une aire de stationnement d'une centaine de places aux Châtelets et pour la démolition des bâtiments en vue du diagnostic archéologique du futur pôle culturel.
- Continuer à améliorer les voiries urbaines et rurales et les réseaux (trottoirs dans les quartiers, boulevard de l'Ernée, étude des réseaux et voirie secteur Ramon...), programmation pluriannuelle pour la voirie rurale en priorisant la poursuite des travaux déjà engagés. Suite à la concertation avec les riverains, les aménagements scénographiques de la rue Nationale seront réalisés.
- Continuer à réhabiliter nos bâtiments communaux : suite à l'étude diagnostic réalisée en 2021, les travaux structurels et de rénovation énergétique seront engagés sur le presbytère.

 Une étude sur l'isolation thermique des bâtiments communaux se poursuivra en lien avec le Conseiller en Energie Partagée et une planification des travaux sera définie à compter de 2023.
- Aménager et réhabiliter nos infrastructures sportives: l'année 2022 sera consacrée à l'aménagement de la 2nde partie de l'Atelier pour accueillir la boxe dont les locaux n'étaient pas adaptés aux normes accessibilité. L'étude de faisabilité lancée sur l'aménagement d'équipements sportifs se poursuivra pour le tennis de table.
- Continuer à renouveler l'équipement des services: le renouvellement du parc de véhicules se poursuivra pour les véhicules les plus anciens ainsi que l'acquisition d'une borne d'affichage numérique à la mairie.

RENOURTION ENERGETIQUE DU PRESBYTERE - TRANSITION ECOLOGIQUE DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX DEMANDE DE SUBUENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R ET DE LA D.S.I.L.. 2022

Le cabinet Cf architecture avait été missionné pour réaliser un diagnostic technique du Presbytère. Par délibération du 24 novembre 2021, le conseil municipal a autorisé Mme le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour la rénovation énergétique du presbytère sur le volet transition écologique-équipements communaux et intercommunaux pour un montant maximal de subvention de 90 000 €, correspondant à 30% d'un plafond de 300 000 € HT de travaux.

Les services de l'Etat ont précisé que les subventions DETR et DSIL pouvaient être cumulables pour cette opération dans la mesure où le montant des subventions ne dépassait pas 80% du coût HT des travaux.

Le Conseil municipal adopte ledit projet tel que présenté ci-dessus pour un coût d'opération de 300 300 € HT (frais de maîtrise d'œuvre et de bureau d'études compris).

Le Conseil municipal **autorise** Madame le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, selon le plan de financement suivant, étant précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022 :

DEPENSES		RESSOURCES			
POSTES	Montant en €	POSTES	Montant en €	%	
Maîtrise d'œuvre et bureau d'étude fluides	27 300	Etat (DETR)	90 000	30%	
Travaux de rénovation énergétique	273 000	Etat (DSIL)	150 240	50 %	
		Autofinancement	60 060	20%	
TOTAL DEPENSES	300 300	TOTAL RESSOURCES	300 300	100 %	

ADOPTION DES TARIFS DES SERUICES COMMUNAUX 2022

Suite à la validation des différentes commissions, le Conseil municipal adopte avec effet au 1er janvier 2022, l'ensemble des tarifs des services communaux suivants étant précisé que :

- √ la hausse des tarifs pour les locations de salles et le cimetière communal a été limitée à une simple actualisation indexée sur l'inflation qui a été de 2.60 % sur l'année
- √ pour les locations de salles municipales, 30% d'arrhes seront demandés à la réservation
- ✓ le maintien des tarifs en vigueur :
 - pesées du pont-bascule
 - location divers matériels
 - droits de place et d'occupation du domaine public (abonnés du marché redevances de déballage et terrasses des commerçants)
 - jardins familiaux

ATTRIBUTION DES SUBUENTIONS 2022

Sur le rapport des commissions municipales, le Conseil municipal adopte pour 2022 les subventions telles que portées sur le tableau ci-annexé pour un montant global de 196 475,50 €, réparti comme suit :

Education-Jeunesse 2 250,00 €
Culture Communication 21 240,00 €
Finances-Economie 4 075,50 €
Fêtes et cérémonies 13 000,00 €
Environnement-Agriculture 8 980,00 €
Solidarités 42 170,00 €
Sports-Loisirs: 104 760,00 €

Le détail de ces subventions est joint en annexe.

REMBOURSEMENT DE SINISTRE - ESPACE CLAIR DE LUNE

A la suite d'un accident survenu le 8 novembre 2021 au niveau du parking de l'Espace Clair de Lune, une main courante a été endommagée. Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à procéder au remboursement de la facture d'un montant de 377,71 € auprès du tiers responsable de ce sinistre.

QUESTIONS DIVERSES

RECENSEMENT DE LA POPULATION : RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

Le Conseil municipal décide de fixer comme suit la rémunération brute desdits agents recenseurs :

* bulletin individuel collecté dans la commune : 1,44 €
* feuille de logement collectée dans la commune : 0,72 €
* dossier d'adresse collective collecté dans la commune : 0,72 €
* bordereau de district rempli pour la commune : 7,19 €

A ces tarifs s'ajouteront:

* une sómme forfaitaire par agent recenseur correspondant à 8 heures basée sur le SMIC horaire (soit environ 84 € brut) pour les deux séances de formation auxquelles les agents recenseurs auront assisté,

* les frais de déplacement en fonction du kilométrage parcouru pendant la mission et de la puissance fiscale du véhicule utilisé, conformément à l'arrêté du 26 août 2008 applicables aux agents publics territoriaux.

Pour Extrait Conforme. Le Secrétaire de Séance,

Virginie DENIEL

Jacqueline ARCANGER

Le Maire.

 $\underline{\textit{N.B.}}$: l'intégralité de chaque délibération peut être consultée en mairie sur le registre des délibérations.





Art. 6574 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2022

	Subvention	Proposition	Vote conseil municipal
	2021	2022	
EDUCATION - JEUNESSE			
Amicale Laïque	700,00€	700,00€	Unanimité
Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre d'Ernée (A.P.E.L.)	700,00€	700,00€	Unanimité
Les Scouts de France - Groupe d'Ernée	300,00€	300,00€	Unanimité
Action Catholique des Enfants de la Mayenne (A.C.E.) - section d'ERNEE	180,00€	150,00 €	Unanimité
CEDARD 53	100,00€	200,00€	Unanimité
Prévention Routière (initiation Code de la Route)	200,00€	200,00€	Unanimité
CULTURE COMMUNICATION			
Orchestre d'Harmonie d'Ernée	11 500,00 €	11 500,00 €	Unanimité
Subvention exceptionnelle concert régional	1 000,00€	0,00€	Unanimité
Les Chœurs d'ERNEE - CHAILLAND		1 000,00 €	Unanimité
Ernée Théâtre	50,00€	50,00€	Unanimité
Association des Amis de l'Orgue d'ERNEE	670,00€	690,00€	Unanimité
Exposition Régionale d'Art	7 000,00€	7 000,00 €	Unanimité
Subvention exceptionnelle catalogue	1500,00€	0,00€	Unanimité
Club œnologique ernéen	1,500,000	200,00€	Unanimité
Au Foin de la Rue (Foin de la Lune et soirées rouges)	800,00€	800,00€	Unanimité
FINANCES - ECONOMIE - RESSOURCES HUMAINES			
Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Ernée	1 000,00€	1000,00€	Unanimité
Artcom	2 000,00€	2 000,00€	Unanimité
Artcom - animations		1 000,00 €	Unanimité
Association des commerçants non sédentaires (5% droits place N-2)	204,00€	75,50€	Unanimité
FETES et CEREMONIES			
Association Foire de la Saint Grégoire	12 000,00€	12 000,00€	Unanimité
Syndicat du Percheron Mayennais (animation St Gre	pas de demande	1000,00€	Unanimité
ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE			
Concours Foire Interrégional d'Ernée	pas de demande	4 000,00€	Unanimité
Comice Agricole Cantonal d'Ernée		1 000,00€	Unanimité
Groupement de défense contre les organismes nuisibles d'Ernée	3 200,00€	3 200,00 €	Unanimité
Mutuelle Entraide d'Ernée	600,00€	600,00€	Unanimité
Mayenne Nature Environnement	180,00€	180,00€	Unanimité
SOLIDARITES			
J.D.A.F. 53	620,00€	620,00€	Unanimité
Association pour le don du sang d'Ernée	200,00€	200,00€	Unanimité
amilles Rurales	11 000,00 €	11 000,00 €	Unanimité
Subvention exceptionnelle		4 000,00€	Unanimité

	Subvention 2021	Proposition 2022	Vote conseil municipal
Aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R.)	18 700,00 €	19 000,00 €	Unanimité
Fédération Nationale des Accidentés du Travail	200,00€	200,00€	Unanimité
Alcool Assistance	200,00€	200,00€	Unanimité
U.N.A.F.A.M. section 53	250,00€	250,00€	Unanimité
France Alzheimer Mayenne - LAVAL	500,00€	500,00€	Unanimité
Aide et Solidarité au BURKINA FASO (convention)	6 000,00€	6 000,00€	Unanimité
JALMALV53	200,00€	200,00€	Unanimité
SPORTS & LOISIRS			
Moto-Club d'Ernée	10 000,00€	20 000,00 €	Unanimité
L'Ernéenne (toutes sections confondues)	78 700,00 €	70 500,00 €	Unanimité
CANOM (Cross et Athlétisme du Nord-Ouest Mayennais)	1300,00€	1 300,00 €	Unanimité
CANOM - Foulées St Grégoire	700,00€	700,00€	Unanimité
CANOM - Subvention exceptionnelle - participation c	hamp.	200,00€	Unanimité
Cyclo-Club Ernéen	3 500,00 €	3 500,00 €	Unanimité
Cyclo-Club Ernéen (subvention handisport)	1000,00€	1 000,00 €	Unanimité
Cyclo-Club Ernéen Subvention exceptionnelle	1500,00€	0,00€	Unanimité
Randonneurs Cyclotouristes Ernéens	0,00€	1 260,00 €	Unanimité
La Gaule Ernéenne	1000,00€	1 100,00 €	Unanimité
Ernée Jazz Danse	1500,00€	1500,00€	Unanimité
Ernée Randonnée Pédestre	0,00€	100,00€	Unanimité
Société les Boules Bretonnes d'Ernée	0,00€	200,00€	Unanimité
Club de l'Elan	1000,00€	1 000,00€	Unanimité
Ernée Running	1 000,00 €	1000,00€	Unanimité
Association Sportive "La Libellule"	700,00€	700,00€	Unanimité
Association Sportive "St Jo"	700,00€	700,00€	Unanimité

ERNEENNE SPORTS Détail par section	Subvention 2021	Proposition 2022	Vote conseil municipal
Football	20 000,00 €	20 000,00 €	Unanimité
subvention exceptionnelle (changement de ligue)	10 000,00€	0,00€	Unanimité
Club subaquatique	600,00€	600,00€	Unanimité
Tennis	8 200,00 €	8 200,00 €	Unanimité
Tennis de Table	10 200,00 €	10 200,00 €	Unanimité
Judo club	10 200,00 €	10 500,00 €	Unanimité
Natation	3 500,00€	1 000,00€	Unanimité
subvention exceptionnelle (lignes d'eau)*	1600,00€	4 000,00 €	Unanimité
Handball	3 000,00€	3 000,00 €	Unanimité
Pétanque	1700,00€	1700,00€	Unanimité
Boxing Club	2 000,00€	2 000,00 €	Unanimité
Triathlon	1800,00€	1 000,00 €	Unanimité
Subvention exceptionnelle (lignes d'eau)*	0,00€	3 000,00 €	Unanimité
Basket Ball	3 600,00 €	3 000,00 €	Unanimité
La Flamme	2 300,00 €	2 300,00 €	Unanimité

^{*} montant maximum plafonné - versement sur justificatifs